



COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention sécheresse 2024 : économisons l'eau

La situation hydrologique des cours d'eau est actuellement dégradée. L'analyse de la situation sera le principal point à l'ordre du jour de la réunion de la mission interservices de l'eau et de la nature, le jeudi 4 avril sous l'autorité du préfet, qui pourra décider d'éventuelles restrictions des usages de l'eau.

L'eau est un bien commun qui nous impose collectivement un usage raisonné de ce bien commun, tant au niveau professionnel que personnel, en respectant les conseils suivants ;

Face à la sécheresse, chacun d'entre nous doit adopter les bons gestes et les bons réflexes :

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je ne fais pas de stock d'eau à partir de l'eau du réseau ;
- Je récupère l'eau de pluie pour arroser mon jardin ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau ;
- Je vérifie et répare les fuites des robinets et chasses d'eau ;
- Je limite ou je diffère le lavage de ma voiture ;
- J'évite de remplir ou de vidanger ma piscine, etc

Afin d'éviter des pertes d'eau consécutives à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, chacun est invité à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

SME (CA Espace Sud & Cap Nord)	09 69 32 97 22	https://smeaux.fr/info-reseau/ Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	https://www.odysse.fr/signalement/form